

SERVICE CORRECTIONNEL CANADA

TRANSFORMONS DES VIES. PROTÉGEONS LES CANADIENS.

Évasions d'un établissement fédéral : de 2021-2022 à 2023-2024

Les évasions se produisent généralement dans des établissements à sécurité minimale. La plupart des incidents se sont produits dans la région des Prairies, impliquaient des délinquants autochtones et ont eu lieu peu après l'arrivée des délinquants à l'établissement.

Pourquoi nous avons effectué cette étude

Les évasions d'établissements fédéraux sont des événements relativement rares, mais elles constituent un indicateur clé du rendement correctionnel, et elles ont des répercussions sur la sécurité publique et la confiance du public. Le Service correctionnel du Canada (SCC) examine régulièrement les détails entourant les évasions et les profils des délinquants impliqués.

Ce que nous avons fait

Les renseignements relatifs aux évasions¹ qui se sont produites au cours des exercices 2021-2022 à 2023-2024 ont été examinés, y compris les détails de l'incident et les caractéristiques de la ou des personnes impliquées. Les sources d'information comprenaient des rapports d'incident, des rapports de situation des directeurs d'établissement et de la documentation sur les cas tirés du Système de gestion des délinquant(e)s.

Ce que nous avons constaté

De 2021-2022 à 2023-2024, il y a eu 25 évasions (soit cinq évasions en 2021-2022, 11 en 2022-2023 et neuf en 2023-2024). En ce qui concerne ces incidents :

- 80 % se sont produits dans la région des Prairies;
- 72 % se sont produits dans un pavillon de ressourcement;
- 72 % se sont produits dans un établissement pour hommes;
- 92 % impliquaient des délinquants dits « à sécurité minimale »;
- 76 % impliquaient des délinquants autochtones;
- l'âge moyen des instigateurs était de 37 ans.

Dans 40 % des cas, la cote de sécurité du délinquant au moment de l'évasion représentait une diminution par rapport au résultat le plus récent de l'outil d'évaluation des risques² utilisé pour éclairer la prise de décisions relatives à la cote de sécurité. Dans 48 % des cas, la cote de sécurité du délinquant correspondait à la cote de sécurité initiale qui lui avait été attribuée pour sa peine de ressort fédérale en cours.

La plupart des incidents (80 %) se sont produits dans les six mois suivant l'arrivée du délinquant à l'établissement (le temps moyen passé à l'établissement était de 4,1 mois). Tous les délinquants qui se sont évadés au cours de la période de trois ans ont été appréhendés, et 44 % d'entre eux l'ont été dans un délai de 24 heures. On a constaté une variation des facteurs de risque proximaux qui peuvent avoir contribué aux motivations (p. ex. nouvelles négatives récentes, conflits familiaux/crises familiales, conflits interpersonnels, augmentation du stress).

¹ Une évasion est caractérisée par le départ illégal d'un délinquant du périmètre d'un établissement fédéral.

² La cote de sécurité d'un délinquant est établie en fonction des résultats des outils actuariels (c.-à-d. l'Échelle de classement par niveau de sécurité et l'Échelle de réévaluation de la cote de sécurité/Échelle de réévaluation du

La plupart des délinquants (84 %) impliqués dans une évasion purgeaient une peine de durée déterminée. Parmi ceux qui purgeaient une peine de durée déterminée, la majorité (62 %) s'était évadée dans l'année précédant leur date de libération d'office (le temps moyen avant la libération d'office était de 10,5 mois). Même si les profils d'infraction variaient, 60 % des délinquants concernés purgeaient une peine relativement à une infraction principale avec violence.

Tableau 1. Évasions d'un établissement fédéral, de 2018-2019 à 2023-2024

Type d'établissement	Exercice					
	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023	2023-2024
Pavillons de ressourcement	8	1	6	4	7	7
Autre établissement du SCC	8	11	5	1	4	2
Total	16	12	11	5	11	9

Les chiffres comprennent le nombre total de personnes uniques impliquées dans des évasions.

Ce que cela signifie

Les établissements à sécurité minimale font partie intégrante de la réinsertion sociale graduelle, dans le cadre de laquelle les délinquants se voient accorder des libertés croissantes, conformément à la planification sécuritaire et structurée de la mise en liberté. Le SCC surveille et relève tous les incidents d'évasion, et enquête sur ceux-ci, afin d'orienter les mesures préventives et de veiller à ce que la sécurité publique soit au cœur des stratégies de réinsertion sociale graduelle et structurée. Des stratégies d'atténuation à plusieurs volets sont en place pour prévenir les évasions, y compris des évaluations structurées du risque d'évasion, des systèmes de sécurité passive et active, ainsi que la gestion des cas et des programmes visant à s'attaquer aux facteurs de risque, y compris des interventions adaptées sur le plan culturel.

Pour de plus amples renseignements

Veillez envoyer un courriel à la [Direction de la recherche](#). Vous pouvez également consulter la page des [Publications de recherche](#) pour obtenir une liste complète des rapports et des sommaires de recherche.

Préparé par : Laura McKendy et Stephanie Biro

niveau de sécurité pour les délinquantes), avec un jugement professionnel structuré sur le niveau de risque d'un délinquant dans les domaines du risque pour la sécurité du public, du risque d'évasion et de l'adaptation à l'établissement.